

**FICHE DE PRÉ-REPÉRAGE  
D'UNE SITUATION DE MAL LOGEMENT**

**COMMUNE :** .....

● **Nom - Prénom de l'occupant :** .....

● **Adresse :** .....

● **Téléphone (indispensable) :** .....

● **N° d'allocataire CAF ou MSA :** .....

Propriétaire occupant

Locataire

Logé à titre gratuit

Propriétaire bailleur

● Nombre d'occupants : ..... ● Nombre d'enfants à charge : .....

● dont enfants de moins de 6 ans : .....

● Situation de handicap ou de perte d'autonomie :  oui  non

● Situation de sur-occupation du logement :  oui  non

● Défaut d'entretien :  oui  non

● Présence de nombreux animaux :  oui  non

Mettre une croix dans la case correspondante	oui	non
Bâtiment d'avant 1948		
Toiture en mauvais état, non étanche (affaissement, tuiles manquantes ou cassées, chéneaux cassés ou déboîtés...)		
Problèmes d'infiltrations et /ou de remontées d'eau (vétusté des ouvertures, traces au bas des murs...)		
Evacuation des eaux usées absente ou défectueuse		
Absence d'alimentation en eau potable ou autre que réseau public (puits...)		
Problème de sécurité : accès extérieurs, escaliers inadaptés, absence ou mauvais état des gardes corps (risque de chute, descentement grave)		
Absence de wc et / ou salle d'eau / bains intérieurs ou vétusté		
Absence d'eau chaude		
Installation électrique vétuste ou « bricolée » (fils dénudés ou non fixés)		
Moyen de chauffage absent, insuffisant ou dangereux (pièces non chauffées correctement, problèmes d'évacuation des fumées...)		
Problèmes d'humidité (suintements, tâches noires, moisissures, odeurs...)		
Situation de précarité énergétique		

**Coordonnées de la personne renseignant la présente fiche**

Nom : .....

En qualité de : .....

Téléphone : ..... Date : .....

**FICHE À TRANSMETTRE AU SECRÉTARIAT DU PDALPD**

**A l'attention de Marie CLEAU – CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAONE**

**23, rue de la Préfecture – BP 20349 – 70006 VESOUL Cedex**

**Tél : 03.84.95.77.25 – Mel : marie.cleau@cg70.fr**

**PROPRIETAIRE  
LOCATAIRE**



**Un dispositif pour lutter  
contre le mal logement  
et la précarité énergétique**

**A QUI VOUS ADRESSER ?**



En partenariat avec : ARS, ADIL, PROCIVIS  
Opérateur : Habitat & Développement



# COMMENT LUTTER contre l'habitat indigne et indécent ? COMMENT LUTTER contre la précarité énergétique ?

## ► L'HABITAT DÉGRADÉ, C'EST QUOI ?

La notion de **mal logement** recouvre l'ensemble des situations d'habitat portant atteinte au **droit au logement**, à la **santé** et à la **dignité humaine**.

Cette notion recouvre notamment les logements insalubres, indécents ou menaçant de ruine.



## ► QU'EST CE QUE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

C'est une **difficulté** rencontrée par une personne à disposer de la **fourniture d'énergie** nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de **ses ressources** ou de **ses conditions d'habitat**.



## ► SI VOUS CONNAISSEZ OU SI VOUS SUSPECTEZ UNE SITUATION D'HABITAT DÉGRADÉ

Vous avez la possibilité de saisir le Comité Technique de lutte contre le mal logement.

## ► CHAQUE SITUATION SERA EXAMINÉE PAR LE COMITÉ TECHNIQUE.

Il pourra proposer un diagnostic de la situation et les démarches pour l'amélioration du logement.

## COMMENT SAISIR LE COMITÉ TECHNIQUE ?

### ► PAR LA FICHE DE PRÉ-REPÉRAGE (CI-JOINTE AU VERSO),

soit par un élu, soit par un travailleur social ou un professionnel intervenant à domicile. Vous devez au préalable recueillir l'adhésion de l'occupant et transmettre cette fiche au :

### Secrétariat du PDALPD Conseil Général de Haute-Saône

23 Rue de la Préfecture  
BP 20349 70006 Vesoul Cedex  
03.84.95.77.25

### ► PAR TÉLÉPHONE

en contactant notre opérateur technique  
**Habitat & Développement 70**  
au **03.84.75.94.46**

*Il existe sur le territoire de la Haute-Saône des logements dégradés du parc privé, occupés par des locataires ou des propriétaires.*

